

Nouveauté : critères de priorité pour les L1 à capacité d'accueil limitée

	V1	V2	V3	V4	V5	V6
Candidat 1	CPGE	CPGE	DUT	DUT	L1 droit	L1 B
Candidat2	CPGE	DUT	L1 droit	L1B	L1C	L1D
Candidat 3	CPGE	DUT	L1 A	L1 droit	L1C	L1D

Pour le Candidat 1 : **L1 Droit** est le **1er vœu RELATIF** en L1 et le **5eme Vœu ABSOLU**

Pour le Candidat 3 : **L1 Droit** est le **2eme vœu RELATIF** en L1 et le **4eme Vœu ABSOLU**

Priorités : 1 - Académie 2 - 6 vœux formulés dans la spécialité	3 - Vœu relatif 4 - Vœu Absolu
--	-----------------------------------

Priorité 1 : Le dossier d'un élève de Palaiseau formulant 6 vœux en droit à Paris sera étudié après les dossiers de tous les élèves parisiens, qu'ils aient formulé 1 ou 6 vœux

Priorité 2 : Dans leur académie, les dossiers des élèves qui ont formulés 6 vœux sont étudiés avant ceux qui en ont formulé moins quelques soient les rangs relatifs ou absolus

Priorités 3 et 4 : Pour L1 Droit		RELATIF	ABSOLU
	Cand 1	1	5
	Cand 2	1	3
	Cand 3	2	4
En cas d'égalité			
Cand 2 devant Cand 1 (même vœu relatif mais vœu absolu de rang meilleur)			
Cand 3 derrière Cand 1 et Cand 2 (vœu relatif de rang inférieur)			
Partage en cas de même vœu relatif et absolu : tirage aléatoire			